



Publié sur le site internet de la Commune le 13 avril 2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2023_37	Fixation des taux de fiscalité directe – Année 2023	Approbation
DEL2023_38	Décision modificative n° 3 – Budget principal de la Commune 2023	Approbation
DEL2023_39	Affectation du produit des amendes de police 2023	Approbation
DEL2023_40	Demande de subvention auprès de l’Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Installation d’une vidéoprotection dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires	Approbation
DEL2023_41	Convention de participation PREVOYANCE – Modification des montants des participations communales	Approbation
DEL2023_42	Voirie Chemin Rochas – Procédure de transfert d’office sans indemnité dans le domaine public communal – Dossier d’enquête publique : éléments complémentaires	Approbation

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_37 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature 7.2 - Fiscalité

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Fixation des taux de fiscalité directe – Année 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Le rapporteur rappelle que l'article 16 de la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 avait prévu un gel du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression du vote du taux par les Collectivités locales. A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation est rétabli pour les Communes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les taux de fiscalité directe locale 2023, pour la Commune de Mours Saint Eusèbe comme suit :

N° DEL2023_37 (suite)
Séance du 11 avril 2023

TAUX	2022	2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		10.47%
Taxes Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	32.11%	32.11%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	51.49%	51.49%

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_38 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget principal de la Commune 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2022_155 du 20/12/2022 portant vote du budget principal de la Commune ;

Vu la délibération n° DEL2023_11 du 07/02/2023 portant décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune

Vu la délibération n° DEL2023_30 du 14/03/2023 portant décision modificative n° 2 du budget principal de la Commune

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DE VOTER** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2023 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	012	64111	Rémunération principale	20 000.00 €
	023	023	Virement à la section d'investissement	76 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			96 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	73	73111	Impôts directs locaux	85 000.00 €
	74	74111	Dotation Forfaitaire des Communes	-7 000.00 €
	74	741121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR) des Communes	7 000.00 €
	74	74833	Etat-Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	11 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement			96 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
117 NAF	21	21312	Bâtiments scolaires	23 900.00 €
117 NAF	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	10 000.00 €
117 NAF	21	21318	Autres bâtiments publics	22 400.00 €
117 NAF	21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 000.00 €
117 NAF	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	-3 000.00 €
117 NAF	23	2313	Constructions	15 000.00 €

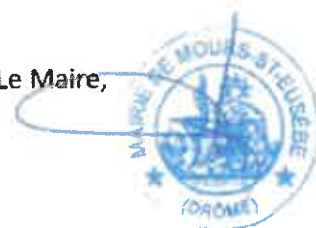
N° DEL2023_38 (suite)
Séance du 11 avril 2023

117 NAF	23	2313	Constructions	60 000.00 €
117 NAF	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 700.00 €
117 NAF	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-70 000.00 €
127 VOI	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	70 000.00 €
Total des dépenses d'investissement				136 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	021	021	Virement de la section de fonctionnement	76 000.00 €
	13	1322	Subventions Région	60 000.00 €
Total des recettes d'investissement				136 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_39 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature : 7.5 : Subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du produit des amendes de police 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est éligible au produit des amendes de police pour des investissements de sécurité routière. Le montant forfaitaire de la subvention est de 2 085 €.

Il propose d'affecter ces crédits aux travaux de fournitures et de pose de plots routiers et de plots blancs à sceller dans le cadre de la sécurisation routière des voiries communales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire et s'engage à consacrer le produit des amendes de police 2023 octroyé à la Commune aux travaux de fournitures et de pose de plots routiers et de plots blancs à sceller dans le cadre de la sécurisation routière des voiries communales ;
- **DEMANDE** à bénéficier, à ce titre, du versement de la subvention « amendes de police » 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_40 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature : 75 - Subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) – Installation d'une vidéoprotection dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection (3 caméras) afin de sécuriser le groupe scolaire Julien VICAT.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 11 130.00 € HT, soit 13 356.00 € TTC.

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Programme S.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD 2023 (sécurisation des établissements scolaires – Programme S).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_41 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Convention de participation PREVOYANCE – Modification des montants des participations communales

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le maire rappelle que par délibération du 05 octobre 2021 (n° DEL2021_167), la Commune adhère à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance à compter du 01 janvier 2022.

Dans cette même délibération, les montants des participations à verser aux agents avaient été fixés comme suit :

- Catégorie A : 21 €
- Catégorie B : 16€
- Catégorie C : 12 €.

Fin Mars, l'assureur IPSEC, via son gestionnaire, SIASI Saint Honoré Vivinter nous informait de l'augmentation de l'ensemble des cotisations.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Vu la délibération n° DEL20218167 du 05 octobre 2021 ;

Considérant les évolutions des cotisations des agents ;

- **FIXE**, à compter de ce jour, les montants des participations mensuelles à verser aux agents à :
 - Catégorie A : 44 €,
 - Catégorie B : 33 €,
 - Catégorie C : 26 € ;
- **RAPPELLE** que le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les autres termes de la délibération n° DEL2021_167 du 05 octobre 2021 et du contrat restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2023_42 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 11 avril 2023

Nomenclature 8.3 – Voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. GOMEZ David,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. ROUX Gilles.

Mme BOURNE Céléna a été élue secrétaire de séance.

Objet : Voirie Chemin Rochas – Procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal – Dossier d'enquête publique : éléments complémentaires

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération du 14 mars 2023 (n° DEL2023_32), le Conseil Municipal approuvait notamment le recours à la procédure de transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal du Chemin Rochas au titre des articles L318-3 et R318-10 du Code de l'urbanisme ainsi que le dossier d'enquête publique annexé.

Il est apparu nécessaire de compléter le dossier d'enquête publique précité par les informations suivantes :

1) Etat parcellaire :

Parcelle	Contenance de la parcelle (en m ²)	Emprise concernée approximative (en m ²)	Propriétaire	Adresse
AE 713	708	27.02	MORLEGHEM Philippe DURIEZ Marie-Françoise, épouse MORLEGHEM	16 Chemin Rochas

2) Définition du Projet :

Le transfert d'office du chemin Rochas dans le domaine public communal n'augmentera pas le trafic routier existant sur cette voirie.

Les impasses débouchant sur ledit chemin appartenant à ce jour à des propriétaires privés ne seront pas intégrées dans le domaine public et resteront donc propriétés privées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE ET INTEGRE**, au dossier d'enquête publique, les informations précitées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD